

Le Syndicat Azur en route,... pour le compostage

Contexte : *A compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020 (loi AGEC), les collectivités devront proposer aux citoyens des solutions pour la gestion à la source des biodéchets. (Les biodéchets regroupent les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, et les déchets alimentaires ou de cuisine.)*

Le Syndicat Azur propose des composteurs pour tous :

Pour accompagner les habitants des communes d'Argenteuil, Bezons, Corneilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine dans cette gestion à la source des biodéchets. Le Syndicat Azur a choisi la solution **du compostage** et **s'engage dans la mise à disposition de composteurs** pour les habitants des communes à **des prix attractifs** pour que chacun puisse composter ses déchets organiques.

Le compostage est un moyen économique de répondre aux obligations réglementaires, une **collecte séparée des biodéchets** en bac aurait été très coûteuse en raison des besoins en bacs, en bennes spécifiques et en logistique (notamment le nettoyage). Cela aurait également impliqué une forte augmentation de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Les élus membres du comité syndical du syndicat Azur ne souhaitent pas imposer ce coût supplémentaire aux habitants, surtout en cette période d'inflation.

Une solution pour chaque habitat

Pour l'habitat pavillonnaire, différents composteurs sont proposés :

- **Des composteurs en bois ou plastiques**
- **Des kits de compostage**
- **Des accessoires compost (bioseaux et aérateurs)**

Pour les appartements ou les habitations sans jardin :

- **Des lombricomposteurs** sont proposés

Pour l'habitats collectifs, le syndicat Azur **s'engage à accompagner les habitants dans la mise en place d'une aire de compostage collectif (un rendez-vous est à programmer en amont).**

La mise en place ce déroule en **6 étapes** :

1. **Mobiliser autour du projet**
2. **Obtenir les autorisations nécessaires**
3. **Évaluer la production de déchets**
4. **Définir l'aire de compostage**
5. **Désigner des référents**
6. **Suivre l'action**

Tous les renseignements nécessaires sont disponibles sur le site internet du Syndicat Azur.

Des composteurs à des prix attractifs

Le Syndicat Azur a fait le choix de prendre en charge près de 85% du coût des équipements, et donc de proposer aux habitants des composteurs à prix préférentiel.

 Matériel	Tarif TTC (depuis le 01/01/2024) 
Kit bois (composteur + bioseau + aérateur)	10.00 €
Kit Plastique (composteur + bioseau + aérateur)	8.00 €
Lombricomposteur 30L (avec souche de vers)	15.00 €
Composteur Bois 300L 66.5 cm x 66.5 cm (forme carré) hauteur de 74 cm	8.00 €
Composteur Plastique 345L 79 cm x 79 cm (forme carré) hauteur de 89 cm	6.00 €
Bioseau 7L	0.50 €
Aérateur	3.00 €

Comment se procurer un composteur

Le Syndicat Azur a décidé de mettre en place un système de réservation afin que les habitants des communes puissent se procurer un composteur.

Voici les différentes étapes à suivre pour se procurer un composteur :

1. Se rendre sur le site internet du syndicat Azur : www.syndicat-azur.fr
2. Remplir le formulaire de réservation des composteurs :
<https://forms.gle/WDvMkMRenuSZxD1s5> .
Le formulaire est accessible sur l'onglet « composteur » du site internet Azur
3. Choisir son composteur
4. Choisir son moyen de récupération :
 - Il est possible de choisir de récupérer le matériel sur place au sein des locaux du Syndicat Azur, et une formation sera dispensée à cette occasion
 - Ou en livraison par nos services dans la limite de nos capacités techniques et humaines et des stocks de composteurs. Une formation en ligne sera disponible.

Un agent du Syndicat Azur recontactera les habitants pour les informer des modalités d'organisation suite à leur réservation.

Ensemble, nous pouvons réduire les déchets et vous pourrez produire un amendement de qualité qui servira pour vos plantations

C'est parti, c'est facile... en route pour le compostage.

Contact Presse :






Dahak Tanina

tanina.dahak@sivdazur.fr

Syndicat Azur, 2 rue du Chemin Vert 95100 Argenteuil

01.34.11.70.31.

www.syndicat-azur.fr

 [@Syndicat.Azur](https://www.facebook.com/Syndicat.Azur) |  [@syndicat.azur](https://www.instagram.com/syndicat.azur) |  [@SyndicatAzur](https://twitter.com/SyndicatAzur) |  [@Syndicat Azur](https://www.youtube.com/Syndicat_Azur)
 [@Azur - Syndicat mixte de collecte et valorisation des déchets](https://www.linkedin.com/company/Syndicat-mixte-de-collecte-et-valorisation-des-dechets)

Pour information

La campagne de communication mise en place par le Syndicat Azur

Une campagne de sensibilisation et de communication spécifique autour du compostage et des biodéchets sera mise en place tout au long du mois de janvier 2024.

Des informations pratiques seront données sur les différents supports de communication du syndicat Azur :

- **Un guide compostage**
- **Un mémo compostage**
- **Un tuto sur la chaîne YouTube du Syndicat**
- **Site internet du Syndicat Azur**

Une campagne réseaux sera également mise en place pour informer au mieux les habitants sur le compostage, sa mise en place, son utilisation... etc.

Le **syndicat Azur** gère la collecte et le traitement des déchets sur les communes d'Argenteuil, Bezons, Corneilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine. En complément, le syndicat Azur sensibilise les habitants du territoire au tri et à la réduction des déchets.